

Exigences communes à tous les élèves de la Division des Petits, (dans les trois préfectures, de la 12^e à la 7^e) Année scolaire 2018-2019

Transport et retard

Éviter les retards le matin; les élèves arrivent au Petit Collège en autocar ou en voiture.

Si un enfant rate l'autocar, l'accompagner à l'accueil du PC et ne pas traverser la cour pour le déposer dans sa classe. Se garer à l'extérieur et entrer à pied avant 7h30. Si le retard dépasse le quart d'heure, l'enfant devra attendre le cours suivant pour intégrer sa classe.

Ne pas changer d'autocar ou de station. En cas d'urgence, adresser une lettre au directeur des services de transports M. Antoine Kaddoum.

Circulation des voitures

Dans l'objectif d'assurer la sécurité de tous et de garantir la fluidité et la rapidité de la circulation, les parents qui déposent ou retirent leurs enfants par leurs propres moyens sont appelés à respecter les exigences suivantes :

- S'abstenir de conduire rapidement tout au long du circuit,
- Etre prompt à débarquer ou à embarquer les élèves et quitter immédiatement pour laisser la place au véhicule suivant,
- Ne pas se garer aux différentes stations « dépose-minute » destinées uniquement à la dépose ou à la récupération des élèves ; laisser son enfant se diriger seul à l'intérieur des bâtiments.

Le matin, avant 7h25, les parents déposent leur(s) enfant(s) à la station indiquée, correspondant à la classe ou à la préfecture de l'élève, ils les récupèrent à la sortie des classes après le départ des autocars à partir de 14h45 :

- Les élèves de 12^e et 11^e : arrivée et départ à la Station 1
- Les élèves de 7^e : arrivée et départ à la Station 2
- Les élèves de 9^e et 10^e : arrivée à la Station 3 et départ à la Station 0
- Les élèves de 8^e : arrivée et départ à la Station 4

N.B. : À la sortie des classes, les voitures n'ont accès à l'enceinte du Collège qu'après le départ des autocars, c'est-à-dire à partir de **14h45**, et les parents sont priés de récupérer leurs enfants au plus tard à **15h15**.

Tenue Vestimentaire [1]

Respecter le port de l'uniforme [1] exigé par le Collège et en étiqueter toutes les composantes pour éviter leur perte. La tenue de sport n'est tolérée que les jours des activités sportives. En dehors de ces jours, les chaussures de sport sont interdites.

Hygiène

Dès le premier jour, les filles doivent avoir les cheveux attachés ; ceux des garçons doivent être coupés **et** courts.

Récréation

S'abstenir de donner des sommes importantes aux élèves de la 11^e à la 7^e ; 3000 à 5000 L.L. suffisent. Consulter le site du Collège pour avoir une idée des variétés et des prix des collations vendues pendant les récréations.

Division des petits [2]

La Délivrance (12e & 11e) [3]

La Consolata (10e & 9e) [4]

La Strada (8e & 7e) [5]

Appli [6]

Source URL (modified on 13/02/2020 - 21:24): <http://www.ndj.edu.lb/petit-college-exigences-communes>

Links

[1] <http://www.ndj.edu.lb/uniforme>

[2] <http://www.ndj.edu.lb/petits>

[3] <http://www.ndj.edu.lb/prefecture-la-delivrance>

[4] <http://www.ndj.edu.lb/prefecture-la-consolata>

[5] <http://www.ndj.edu.lb/prefecture-la-strada>

[6] <http://www.ndj.edu.lb/appli>